

**DEPARTEMENT du GERS**

**ARRONDISSEMENT D'AUCH**

**COMMUNE DE VIC FEZENSAC**

**Canton de VIC-FEZENSAC**

N° D 2024/43

**DECISION DU MAIRE**

**prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**

Le Maire de VIC FEZENSAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision du maire n°2023-40 du 10 Octobre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux de de l'aménagement de la place des Tisserands à l'entreprise COLAS France établissement du Gers sis à VIC-FEZENSAC pour un montant de 648 154,85€ TTC.

VU la délibération du conseil municipal DCM2023/63 approuvant l'avenant n°1 pour le montant du marché de 648 154,85€ TTC à 763 242,67€ TTC.

CONSIDERANT la nécessité de prise en compte de prix nouveaux pour un montant de 20 449,26€ TTC

**DECIDE**

**Article 1** : de signer l'avenant n°2 avec l'entreprise COLAS France établissement du Gers sis à VIC-FEZENSAC, portant le montant du marché public de travaux de de rénovation de l'aménagement de la place des Tisserands de 763 242,67€ à 783 692,18€ TTC.

**Article 2**: Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

**Article 3** : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A VIC-FEZENSAC,

Le 25 Octobre 2024,

Madame le Maire

Barbara NETO

